

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

Procès-verbal Conseil Municipal du 07/04/2025

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; BESNARD Hervé ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; CATUFFE Jean ; JANY Fabien ; LEIDING Océane

Pouvoirs :

Convocation du : 01/04/2025

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2025
- 3- Présentation et vote du compte administratif 2024 Assainissement
- 4- Vote des taux communaux 2025
- 5- Vote du budget communal 2025
- 6- Vote du budget assainissement 2025
- 7- Délibération préalable clôtures
- 8- Délibération déclaration préalable permis de démolir
- 9- Délibération proposition du SEO60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) de desserte en électricité rue de l'Ormelet, en technique souterraine
- 10- Divers
 - a- Point école
 - b- Point antenne téléphonique
 - c- Point maison rue des Postes (compte rendu des rdvs pour estimation)
 - d- Bilan annuel fonctionnement système assainissement
 - e- Compte rendu de la commission locale de l'eau du SAGE

Début de la séance : 20h00 le 07/04/2025

1- Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2025

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.

Il est approuvé à l'UNANIMITE.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉRéf. : PV CM-20250407

3- Présentation et vote du compte administratif 2024 Assainissement

Monsieur le Maire présente les comptes du budget assainissement pour l'année 2024 avec différents documents :

- Une note de présentation brève et synthétique,
- Les comptes administratifs,
- Un tableau budget sur le comparatif budgété et le réalisé 2024,

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2024	72 362,97	51 284,18
Recettes 2024	74 985,98	49 045,76
Résultat 2024	2 623,01	-2 238,42

Monsieur le Maire présente l'état de la dette.

Des recettes ne sont pas arrivées en 2024 et interviendront en 2025.

L'excédent d'exploitation sera affecté à la section investissement.

Monsieur le Maire s'étant absenté pour le vote du Compte Administratif Assainissement, Monsieur Benoît HAQUIN met aux voix l'approbation du CA Assainissement 2024.

Le compte administratif Assainissement est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

4- 4- Vote des taux communaux

Un document expliquant les hypothèses de taux a été envoyé avant la réunion et est projeté

Pour rappel, les taux d'imposition communaux étaient en 2024 :

Taxe sur le foncier bâti : 41,37 %

Taxe sur le foncier non bâti 31,77 %

Taxe habitation 15,13 %

En 2025, il est à noter que la base d'imposition a été relevé de 2,43% en passant de 743 810€ à 761 900€ toutefois le montant à déduire (allocation compensatrice, FNGIR et l'effet du coefficient correcteur) passe de -53 753€ à -55 259€ soit hausse de 3,3% ce qui entraîne que sans une hausse du taux des taxes, le montant de la fiscalité perçu par la commune serait en baisse avec une perte de 2 667 euros.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

Face à ce constat la proposition est d'augmenter les taux de 1% afin d'avoir un résultat identique que celui de 2025, soit :

Taxe sur le foncier bâti : 41,78 %

Taxe sur le foncier non bâti 32,09 %

Taxe habitation 15,28 %

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	194 261,00 €	228 580,00 €	248 096,00 €	248 438,00€
Variation en pourcentage		17,66 % / 2022	+ 8,54 % / 2023	+1% / 2024
Variation en valeur		34 319 € / 2022	+ 19 516 € / 2023	+342 € / 2024

Des discussions s'établissent sur le fait d'augmenter ou non les taux, les annonces dans les précédents conseils, les perspectives etc.

Monsieur le Maire propose 1% d'augmentation sur tous les taux.

Après en avoir délibéré, l'augmentation de 1% des taux est **APPROUVEE** à l'**UNANIMITE**.

5- Vote du budget communal 2025**Budget 2025****I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

1) Prévision budgétaire de fonctionnement pour l'année 2025

Prévision Recettes de fonctionnement	552 710,89 €
Prévision Dépenses de fonctionnement	- 485 798,50 €
Prévision résultats de l'année 2025	66 912,39 €

2) Analyse par section et par chapitre**Dépenses de fonctionnement****1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèveraient à 195 010,32€ :

- Une hausse prévisionnelle sur l'eau l'électricité et combustible a été prévue prévision 38 881,79€,
- Maintien des coûts sur la partie fourniture (entretien, petit équipement, voirie, administrative, scolaires) 8 950€,
- L'ensemble des contrats de prestataires restent un budget important estimation 37 498 €,
- Hausse du budget entretien bâtiments, voirie, réparation..... 18 380€ (réparation toit et démaquage de prévu), frais d'étude tel que l'inspection des toitures, l'expertise de la maison rue des Postes ;
- Le budget cérémonie est en légère hausse en passant à 13 000€ ;
- Frais de communication stable 2 500€ ;

Une partie des coûts salariaux de personnel (personnel non contractuel...) qui est pris en charge par un prestataire se trouve dans ce chapitre. Nous allons faire en sorte de

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

maintenir le 2e ATSEM. Cette décision sera prise sur mai/juin une fois que nous les retours de l'états sur les dotations.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Il s'agit du personnel titulaire ou non. Ces dépenses s'élèveraient à 128 486,48€ pour l'année 2025. Elles étaient de 95 397,12€ en 2024, 108 723,28€ en 2023 et de 113 853,53€ en 2022. Ces écarts s'expliquent par les mouvements de personnel entre celui pris en charge par le prestataire extérieur et le personnel pris en charge par la mairie (Exemple poste d'ATSEM et agent d'entretien).

Nous avons dans nos comptes le paiement de l'ancien employé communal à hauteur de 16 254,96€.

Cette dépense prendra fin en mai 2026.

3) atténuation de produits (chapitre 014)

Il s'agit essentiellement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Le montant à verser est de 19 653 €.

4) Opération d'ordre transfert entre section (chapitre 042)

Il s'agit de la valeur comptable immobilisé de 3 473 € pour l'amortissement de la fibre.

5) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 148 957,35€.

Les indemnités des élus s'élèvent à hauteur de 26 399,88€

En 2025, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 1800 €

Le coût des dépenses liées au périscolaire, accueil du mercredi, restauration scolaire...s'élève à 99 232,68€.

Montant moins élevé que les années précédente car nous avons, en 2024 clôturé le retard que nous avons depuis 2021. Nous aurons sur 2025 un report de 8 841,68€ (facture non reçue dans les délais.)

Nous n'aurons pas à transférer une subvention de la commune au budget assainissement comme en 2024 car les recettes assainissement sont suffisantes (rappel 28 485€ en 2024).

6) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 11 593,34€ (10 974,35€ en 2024).

7) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

Une charge exceptionnelle est à noter (loyer maison rue des postes trop perçu en 2023 330,62 €).

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	2025
011	Charges à caractère général	250 739,09	251 553,49	195 010,22
012	Charges de personnel	84 398,72	95 397,12	128 486,48
014	Atténuation de produits	19 653,00	21 000,00	19 653
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00	103 473,00	3 473
65	Autres charges de gestion courante	194 569,15	174 433,83	127 251,84
66	Charges financières	5 900,30	10 974,35	11 593,34
67	Charges exceptionnelles		0,00	
Total des dépenses		555 260,26	656 831,79	485 798,5

Recette de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Montant du résultat de fonctionnement reporté est de 97 918,37 €.

2) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt maladie. N'ayant pas d'information montant à 0€ d'inscrit sachant que pour 2024 le montant était de 1 975,82 € en 2024 et de 5 659,21 € en 2023.

3) Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

Pas de somme prévue.

4) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviendraient :

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

- Des ventes de 1 concessions dans le cimetière : 600 €
- Des provisions de charge des locations 5 400 €

Soit un total de 6 000€.

5) Les impôts et taxes (chapitre 73)**Les taux d'imposition communaux sont en 2024 :**

Taxe sur le foncier bâti : 41,78 %

Taxe sur le foncier non bâti 32,09 %

Taxe habitation 15,28 %

Le chapitre 73 regroupe également :

L'attribution de compensation à hauteur de 92 998 € (somme identique tous les ans) ,
La Dotation de solidarité communautaire : inconnu à la date du conseil → inscription
du montant à l'identique que 2024 soit 2 250 €,

Fond Départemental : inconnu à la date du conseil → inscription du montant à l'identique que 2024 soit 18 000,00€.

6) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

2022 : 75 743,03 € 2023 : 69 918,80 € 2024 : 68 180,56 € 2025 : 66 964,52 €

Comme on peut le constater les montants sont constamment en baisse.

7) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment :

- des loyers encaissés en 2024 était de 25 297,41€ et passerait à 17 740 € location rue des postes en moins,
- la location de la salle des fêtes pour un montant de 2 400€.

8) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Pas de montant de recettes exceptionnelles de prévu.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	142 435,45	87 274,21	97 918,37
013	Atténuation de charges	5 869,21	1 975,82	0

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

70	Produits des services	8 913,00	6 600,00	6 000
73	Impôts et taxes	350 807,26	361 630,25	361 688
74	Dotations et participations	69 918,60	68 180,58	66 964,52
75	Autres produits (dont loyers)	30 281,30	29 085,75	20 140,00
77	Produits exceptionnels	4 280,01	100 000,00	0
	TOTAL	470 072,47	754 750,16	552 710,89

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

Dépenses d'investissement : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Recettes d'investissement** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, d'une école, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

1)Prévision résultats d'investissement pour l'année 2025

Prévision Recettes d'investissement	289 124,83 €
Prévision Dépenses d'investissement	- 246 430,91 €
Prévision pour l'année 2025	42 693,92 €

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

2) Analyse par section et par chapitre**Dépenses d'investissement****1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette sera de 24 640,39€ en 2025.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 305 037,00 €.

Il est aussi noté une dépense de 750 € pour le remboursement de la caution du logement rue des Postes.

2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

Étude projet école + Etude terrain + étude thermique 11 099,52 €

Columbarium 5 000€

Isolation école maternelle 1500 €

Peinture école maternelle 5 000€

Fenêtre école maternelle 76 800€

Parquet école maternelle

Voirie rue des postes 26 572€

Acquisition de matériel tel que souffleur, karcher, tronçonneuse... 2 900€

Vidéo protection 10 000 €

Achat de différents panneaux 1 700€

Fenêtre presbytère à faire impérativement (pas de subvention) et différentes hypothèses de travaux : volets bois 22500€ HT volets roulants 21500€ HT volets alu 25 000€ HT

Montant total de prévu 209 941€.

Ces dépenses pour la plupart ne pourront se faire que si nous obtenons les subventions.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de solliciter les subventions lorsqu'elles sont possibles. Le conseil donne son accord.

Recette d'investissement

Pour l'année 2024, les recettes d'investissements s'élèvent à 289 124,83 €. Elles comprennent pour l'instant que l'excédent de fonctionnement de 285 651,83€ et 3 473€ d'amortissement.

Rien n'est inscrit au niveau des recettes réelles au chapitre 10.

Il s'agit des subventions d'investissements reçues qui émanent principalement de :

- Du FCTVA 2024 = 291,01 €. Le montant est inconnu pour 2025, il s'agit d'une prévision.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

- De la taxe d'aménagement 2024 = 16 552,08 €. Le montant est inconnu pour 2025, il s'agit d'une prévision.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section d'investissement	285 651,83
Remboursement d'emprunts	25 390,39	FCTVA	0
Travaux de bâtiments	165 801	Mise en réserves	0
Travaux de voirie (rue des postes / rue de Meaux)	38 890	Cessions d'immobilisations	3 473
Autres travaux équipement matériel	2 500	Taxe aménagement	0
Autres dépenses : informatiques + différentes études	13 099,52	Subventions	Attente info
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
Remboursement caution	750	Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	246 430,91	Total général	289 124,83

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Après en avoir délibéré, budget primitif communal est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

6- Vote du budget assainissement 2025

Monsieur Le Maire présente le budget assainissement 2025 avec les différents documents :

- Une note de présentation brève et synthétique,
- Un tableau budget sur le comparatif entre le budget et le réalisé 2024.

I. La section de fonctionnement (exploitation)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- a. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation du réseau, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement en 2025 représenteront **184 541,94 €**.
- b. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement. Les recettes de fonctionnement en 2025 représenteront **200 775,63 €**.

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

- a. Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité.
Il s'agit notamment des constructions de réseau, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création, les emprunts à rembourser, les amortissements.
Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèveront à **107 567,36 €**.
- b. Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.
Les recettes d'investissement en 2025 s'élèveront à **107 567,36 €**.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



http://www.mairiedebregy.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

III. Etat de la dette

Pour l'année 2025, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à **24 353,17€** et le montant du remboursement des intérêts est de **9 129,13€**.

LISTE CREDIT	date	banque	date cloture	N° dossier			Intitule	Montant Emprunte	Taux	durée
ASSAINISSEMENT	2021	CA	2027	MIN243375 0254463001	RESEAU ASSAINISSE- MENT	DEXIA	rehabilitation reseau et remplacement collecteur	74 291 €	1%	6 ANS
ASSAINISSEMENT	2008	DEXIA	2037	MIN243375 EUR 0254463001	RESEAU ASSAINISSE- MENT	DEXIA	rehabilitation reseau et remplacement collecteur	350 000 €	4,36%	30 ANS

CAPITAL INVESTISSEMENT			
TOTAL	MIN243375 EUR 0254463001	MIN243375 EUR 0254463001	MIN243375 EUR 0254463001
2024	23 761,20 €	12 334,02 €	11 427,18 €
2025	24 353,17 €	12 427,76 €	11 925,41 €
2026	24 967,57 €	12 522,21 €	12 445,36 €
2027	25 605,33 €	12 617,36 €	12 987,97 €
2028	13 554,25 €		13 554,25 €
2029	14 145,21 €		14 145,21 €
2030	14 761,95 €		14 761,95 €
2031	15 405,57 €		15 405,57 €
2032	16 077,25 €		16 077,25 €
2033	16 778,22 €		16 778,22 €
2034	17 509,75 €		17 509,75 €
2035	18 273,17 €		18 273,17 €
2036	19 069,88 €		19 069,88 €
2037	19 901,37 €		19 901,37 €

INTERET FONCTIONNEMENT			
TOTAL	MIN243375 EUR 0254463001	MIN243375 EUR 0254463001	MIN243375 EUR 0254463001
2024	9 721,10 €	379,25 €	9 341,85 €
2025	9 129,13 €	285,51 €	8 843,62 €
2026	8 614,73 €	191,06 €	8 323,67 €
2027	7 876,95 €	95,89 €	7 781,06 €
2028	7 214,78 €		7 214,78 €
2029	6 623,82 €		6 623,82 €
2030	6 007,08 €		6 007,08 €
2031	5 363,46 €		5 363,46 €
2032	4 691,78 €		4 691,78 €
2033	3 990,81 €		3 990,81 €
2034	3 259,28 €		3 259,28 €
2035	2 495,86 €		2 495,86 €
2036	1 699,15 €		1 699,15 €
2037	867,66 €		867,66 €

capital restant du		
	MIN243375 EUR 0254463001	MIN243375 EUR 0254463001
2024	49 901,35 €	214 262,54 €
2025	37 567,33 €	202 835,36 €
2026	25 139,57 €	190 909,95 €
2027	12 617,36 €	178 464,59 €
2028		165 476,62 €
2029		151 922,37 €
2030		137 777,16 €
2031		123 015,21 €
2032		107 609,64 €
2033		91 532,39 €
2034		74 754,17 €
2035		57 244,42 €
2036		38 971,25 €
2037		19 901,37 €

Après échange et réponse aux questions, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation le budget

Après en avoir délibéré, budget primitif assainissement est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

7- Délibération préalable clôtures

Le 1^{er} Adjoint précise que le dépôt d'une déclaration préalable n'est plus systématiquement requis pour l'édification d'une clôture depuis 2007. Or certaines des clôtures ayant été établies sans demande préalable à la mairie s'avèrent non conformes au PLU.

Il appartient au conseil municipal de permettre de contrôler avant l'édification des structures la conformité au PLU en soumettant ces travaux à déclaration préalable.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

Réf. : PV CM-20250407

Des échanges sont relevés sur la nécessité de cette délibération.

Après en avoir délibéré, la délibération est **APPROUVEE** par **6 POUR (CLOAREC, DATY, HAQUIN, HURTEL, LACROIX, MOREIRA) ET 3 ABSTENTIONS (AUDOUIN, BESNARD, COURTIER)**.

8- Délibération déclaration préalable permis de démolir

Le 1^{er} Adjoint précise que le dépôt d'une déclaration préalable n'est plus systématiquement requis pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction depuis 2007.

Afin de garantir un suivi tant au niveau de l'urbanisme communal qu'au niveau de la fiscalité, il convient que ces travaux soient déclarés auprès des différents services d'urbanisme.

Ainsi il appartient au conseil municipal de permettre ce suivi en soumettant ces travaux à déclaration préalable.

Des échanges sont relevés sur la nécessité de cette délibération.

Après en avoir délibéré, la délibération est **APPROUVEE** par **5 POUR (AUDOUIN, CLOAREC, DATY, LACROIX, MOREIRA) ET 4 CONTRE (BESNARD, COURTIER, HAQUIN, HURTEL)**.

9- Délibération proposition du SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) de desserte en électricité rue de l'Ormelet, en technique souterraine

Suite à la demande de permis de construire concernant la parcelle D1222 acceptée le 10/06/2024, le SE60 sollicite la commune afin d'approuver le plan de financement de l'extension de réseau.

Sur le montant subventionnable, le demandeur peut recevoir un financement de 40%. Il lui resterait donc un montant de 6743,70€ à régler.

Des questions sont soulevées sur le fait de faire en souterrain ou en aérien, de l'accord du propriétaire vis-à-vis de la procédure...

Après en avoir délibéré, la délibération est **APPROUVEE** à l'**UNANIMITE**.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉRéf. : PV CM-20250407

10- Divers**a- Point école****PROJET ECOLE ANNULE ; ALGECO remplacé en dur**

Suite à la réunion du mois de mars 2025, un rendez-vous a été pris avec l'architecte et avec la sollicitation de la présence des élus disponibles.

Lors de ce rendez-vous plusieurs hypothèses ont été imaginées sur le terrain de l'école maternelle

Monsieur le Maire présente le plan qui a été envoyé avant la réunion.

Un devis devrait parvenir.

Un rendez-vous avec un contrôleur thermique a eu lieu vendredi dernier. En effet pour augmenter les subventions il faut réaliser une étude qui démontrera que ces travaux (isolation et fenêtre) permet une amélioration sensible d'économie d'énergie. La subvention pourra passer au maximum à 80% et au minimum à 48%.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de solliciter cette subvention. Le conseil donne son accord.

b- Point antenne téléphonique

Suite à la réunion du mois de mars 2025 un échange avec la société Orange a eu lieu. Lors de leur dernière commission le dossier a été validé, ils vont reprendre les études. Dans un premier temps le service radio retravaille la zone pour nous indiquer les besoins exacts de couverture et ils nous recontacteront bientôt pour envisager les solutions.

c- Point maison rue des Postes (compte rendu des rdvs pour estimation)

	Habitat	Orpi
Maison seul	Entre 120k€ et 130k€	Entre 130k€ et 140k€
Terrain seul	Entre 80 k€ et 85 k€	Entre 85 k€ et 95 k€
		Entre 190 k€ et 200 k€

Le conseil se positionne pour vendre le bien.

d- Bilan annuel de fonctionnement du système assainissement

Monsieur le Maire présente le bilan reçu de la Saur qui a été envoyé avant la réunion

Le Conseil **PREND ACTE** du bilan.

e- Compte rendu de la commission locale du SAGE.

Le 1^{er} Adjoint présente l'avancée du SAGE Marne et Beuvronne dans lequel il représente la CCPV.

Brégy étant la seule commune du sud de l'Oise à être totalement rattachée à ce SAGE.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250407

Il rappelle l'importance de s'impliquer dans cette instance puisque les différents documents et orientations impacteront l'urbanisme de toute la région mais aussi les ressources en eau.

f- Rapport d'enquête publique

Le 1^{er} Adjoint présente le rapport de l'enquête publique sur l'aliénation partielle du Chemin du Blandy.

Après en avoir délibéré, le Conseil **APPROUVE** le rapport du Commissaire Enquêteur.

g- 14 juillet

Monsieur le Maire présente l'organisation de l'évènement qui se déroulera cette année le 14 juillet à midi avec un repas et suivie de jeux sur le terrain de la commune devant l'école.

Un groupe de travail va réfléchir à cette organisation.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil au lieu le 5 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 7 avril 2025

Le Maire,
Georges MOREIRA

